

# SAINT LAURENT

# SUR OUST



# Bulletin Municipal



*Festival*

*du Cabaret à Domicile*

*23, 24 & 25 mars 2012*



# Juillet 2012

# N° 58



# Le mot du Maire







**Bonjour à tous !**




Les mois d'avril et mai ont été riches en événements sur le plan national. Nous avons tout d'abord élu un nouveau président de la République, François HOLLANDE. Dans ces temps difficiles que l'ensemble des pays européens vit, souhaitons qu'il saura trouver la politique nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions.

Nous sommes ensuite retournés voter un nouveau député : Paul MOLAC. Nous aurons avec lui, j'en suis sûre, d'aussi bonnes relations qu'avec son prédécesseur, Loïc BOUVARD qui a préféré ne pas se représenter après plusieurs mandats à l'Assemblée Nationale (1973/2012). J'en profite pour le remercier pour l'aide qu'il nous a apportée dans différents dossiers de demandes de subventions.

## Depuis le mois de janvier, au niveau de notre commune :

-  Une petite extension a été faite à la cuisine de notre salle polyvalente pour l'agrandir et donner davantage de place à nos écoliers quand ils viennent à la cantine. J'en profite pour dire que la commune a signé un contrat de restauration scolaire avec un nouveau prestataire pour améliorer la qualité des repas servis à nos enfants.
-  La chaufferie de l'église a été équipée d'un service d'eau.
-  Un défibrillateur a été installé à l'entrée de la Mairie pour être utilisé (le moins souvent possible ...) en cas de nécessité. Deux séances de formation sont prévues pour son maniement. Une autre pourra être mise en place si d'autres personnes souhaitent être formées. (venir s'inscrire en Mairie)
-  La rénovation de l'école est presque terminée et les écoliers pourront y faire leur rentrée scolaire. Merci aux parents d'élèves qui ont participé au suivi des travaux et à la peinture des classes. Un merci très particulier à Solène, notre directrice, qui s'est bien investie dans ce dossier pour le faire avancer et le concrétiser.

## Au niveau intercommunal :

-  Le projet de construction de 3 petites maisons dans le cadre du programme "Multisites" avance et verra sa concrétisation fin 2012, début 2013.
-  Il existe maintenant un Office de Tourisme de Malestroit et du Val d'Oust dans les locaux du Pass'Temps à Malestroit. C'est un office géré par la Communauté de Communes où chacun peut aller chercher des informations.
-  Cet été, la Communauté de Communes du Val d'Oust et de LANVAUX fêtera ses 20 ans d'existence (créée le 02/07/1992) et sera le siège du Championnat de France Cycliste de l'Avenir, puisque les départs et arrivées se feront sur la commune de la Chapelle Caro (du 16 au 19 août).



. Une petite délégation de notre commune se déplacera à St Laurent d'Arce en Gironde pour perpétuer le rassemblement des St Laurent de France (les 20,21 et 22 juillet).

. Comme tous les ans, je vous donne rendez-vous pour le pique-nique au Canal, le dimanche 5 août à partir de 12h00. La commune offre l'apéritif et un spectacle de chansons de Brassens, Brel, Bécaud ...avec un chanteur guitariste. Vous n'avez que 2 choses à faire, amener votre pique-nique et votre bonne humeur.

Encore un grand merci à tous ceux qui oeuvrent pour que notre commune garde son caractère vivant, convivial et accueillant.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons un excellent été et d'heureuses vacances.



Le Maire, Isabelle MICHEL



# La Page du Doyen

Eh bien, le Doyen, comme la plupart d'entre vous, apprécieraient un peu plus de soleil pour calmer les douleurs et un peu moins de pluie pour calmer les ardeurs des pelouses et des mauvaises herbes !

Mais le principal est de garder le moral la meilleure forme possible et pour vous y aider un peu, voici quelques histoires glanées çà et là.

## La puissance des médicaments

Dans une petite ville de province, un monsieur qui ne paie pas de mine se présente à une pharmacie et demande du viagra. Edith lui en délivre une boîte.

Le client sort sans payer, en disant :

- Le temps d'aller faire une course à la boucherie en face, de faire de la monnaie et je viens vous régler. D'accord ?

- Allez, d'accord !

Edith regarde par la vitrine, histoire de surveiller son gars. Celui-ci entre à la boucherie.

- Mettez-moi deux entrecôtes, s'il vous plait. Je vais à la boulangerie faire de la monnaie et je repasse vous payer. D'accord ?

Il emporte sa viande, s'en va à la boulangerie.

- Bonjour, je voudrais deux baguettes. Je fais un saut à l'épicerie et je reviens vous payer. D'accord ?

Même manège à l'épicerie. Puis il sort, se précipite dans sa voiture et s'en va.

Entre alors à la pharmacie un autre client qui demande :

- Je voudrais du viagra mais, à votre avis, est-ce que ça marche vraiment ? monnaie et je viens vous régler. D'accord ?

- Ecoutez, dit ironiquement Edith, c'est garanti. Je viens d'en donner à un client et en moins de cinq minutes, il a "baisé" la bouchère, la boulangère l'épicière et moi.

~~~~~

- Ta femme est à la mer ?
- Oui et je lui écris tous les jours !
- Ca alors ! Après dix ans de mariage, c'est de l'amour ou je ne m'y connais pas !
- Oui, mais en partant, elle m'a dit : "si tu ne m'écris pas tous les jours, je reviens immédiatement !"

~~~~~

- Un septuagénaire est marié à une jeune et jolie femme.

Ses amis lui disent qu'il a pris des risques.

- Oh à mon âge, on n'est pas cocu ...on est secondé !

## Le péché de chair

C'est la rentrée au pensionnat de jeune fille Ste Marie. La mère supérieure accueille les élèves avec un petit discours de bienvenue, dans lequel elle ne manque pas de rappeler les principes de la morale religieuse.

- ... et pour conclure, je rappelle aux plus âgées d'entre vous que les facilités de la vie actuelle ne doivent pas vous empêcher de respecter nos préceptes ! Je veux ici parler du péché de chair, qui vous conduira en enfer pour une heure de plaisir.

Alors un bras se lève parmi les jeunes filles : "Ma mère, comment fait-on pour que ça dure une heure ?"

~~~~~

Une superbe jeune femme sort de chez le fleuriste avec un magnifique bouquet de roses. Un monsieur s'approche et lui dit :

- Mademoiselle, vous ne pouvez savoir à quel point j'aimerais être à la place de vos roses.

- Ah bon ! Mais pourquoi, Monsieur ?

- Mais pour être dans vos bras, voyons...

- Ah mais ne vous y fiez pas, aussitôt à la maison, je leur coupe la queue.

~~~~~

Deux hommes sont à la pêche sur glace à leur trou de pêche favori, ils pêchent tranquillement en buvant leur bière...

Presque silencieusement, afin de ne pas effrayer le poisson, Bob dit :

- Je pense que je vais divorcer d'avec ma femme, elle ne m'a pas parlé depuis plus de 2 mois.

Son compagnon continue lentement à boire sa bière à petits coups et dit alors pensivement :

- Réfléchis bien ! Des femmes comme ça, c'est dur à trouver ...

~~~~~

- Ma femme suit un régime uniquement à base de bananes.

- Elle a perdu beaucoup de poids ?

- Non, mais tu verrais comme elle grimpe aux arbres !



Bon été à toutes et tous.

Raymond TAILLY





# Conseil Municipal

## Convention SAUR pour l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Saur nous propose une nouvelle convention prenant en compte les nouveaux besoins.

Cette convention prendra effet à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 2 ans, reconductible 1 an. Au cas où la commune viendrait à déléguer la gestion de son service de l'assainissement, elle sera automatiquement résiliée.

Après lecture de cette convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

## FARAGO ⇒ Lutte contre les rongeurs

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs convenu avec le FARAGO Morbihan (anciennement C.I.P 56) et signé le 12/11/2003.

Comme il est noté à l'article 4 de ce contrat, Farago Morbihan vient de nous faire parvenir un bon pour accord afin de reconduire une nouvelle intervention sur la commune en 2012. Le montant de leur prestation sera de 666,45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le bon pour accord proposé par Farago Morbihan pour l'année 2012.



## Agrandissement de la cuisine de la salle polyvalente



Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis fourni par l'entreprise GARANCHER pour les travaux d'agrandissement de la cuisine de la salle polyvalente. Le coût s'élève à 6 415,68 € HT soit 7 673,15 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2012 et autorise Madame le Maire à signer le devis pour accord.

## Installation d'un point d'eau à l'église

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis fournis par l'entreprise de TP REGARDIN et de l'entreprise de plomberie KERVICHE pour l'installation d'un lavabo dans le local chaufferie de l'église. Le coût s'élève à 309,40 € HT soit 331,06 € TTC pour TP REGARDIN et à 843,61 € HT soit 1 008,95 € TTC pour Marc KERVICHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2012 et autorise Madame le Maire à signer les devis pour accord.



## Enquête publique – GAEC de la Rivière Demande d'autorisation d'exploiter un élevage porcin situé au lieu-dit "La Rivière" et au lieu-dit "Villeneuve" à Ruffiac



Madame le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande présentée par le GAEC DE LA RIVIERE - La Rivière - 56140 Ruffiac, en vue d'exploiter un élevage porcin comportant, après extension, dans le cadre d'une restructuration externe un effectif réparti ainsi :

- 480 porcs à l'engrais, 100 truies et 480 porcelets au lieu-dit "La Rivière" à Ruffiac.
- 234 porcs à l'engrais et 10 cochettes au lieu-dit "Villeneuve" à Ruffiac, soit 1120 animaux équivalents.

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas s'opposer à cette demande, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

## Rétrocession de la voirie et espaces verts du lotissement "Le Clos du Glatinai"

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la réception des travaux de finition du Lotissement privé "Le Clos du Glatinai" s'est déroulée vendredi 20 janvier.

Mme LOSSEC (Aménageur Lotisseur) a exprimé son désir de rétrocéder la voirie et les espaces verts du lotissement à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la rétrocession de la voirie dès à présent mais d'attendre que 6 lots au moins soient vendus et bâtis pour reprendre les espaces verts.

## Modification des statuts de la C.C.V.O.L (Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux propose une modification de ses statuts relative aux compétences "**Développement économique**" – *Les Zones d'Activités* (article 2.1.1) et "**Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication**" comme suit :



### Les Zones d'activités

**2.1.1** Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques qui sont reconnues d'intérêt communautaire (...)

Seront reconnues d'intérêt communautaire les zones d'activités remplissant les trois critères suivants :

- La zone a un potentiel de développement d'au moins 5 ha au regard des documents d'urbanisme en vigueur.
- Le nombre d'emploi sur la zone doit être d'au moins 100 salariés (chiffre Déclaration Annuelle des Données Sociales).
- La CET de l'ensemble de la zone doit être d'au moins 50 000 €.

### Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

(...)

- La mutualisation d'outils de dématérialisation des procédures, notamment par l'adhésion au Syndicat mixte e-megalis Bretagne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adopter les statuts tels qu'annexés à la présente délibération et validés par le Conseil Communautaire en date du 22/12/2011.

## Approbation du devis et signature de l'Acte d'Engagement du marché d'acquisition de défibrillateurs en groupement de commande par la CCVOL



Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération en date du 17 juin 2011 qui approuvait la convention constituant le groupement de commande pour la passation d'un marché d'acquisition de défibrillateurs automatiques avec accessoires. La société ELDEO a été retenue et nous propose un devis pour un montant de 2 073,86 € TTC pour la fourniture et 124,39 € TTC pour la maintenance annuelle.

Après lecture du devis et de l'Acte d'Engagement (AE) proposés par ELDEO et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2012 et d'autoriser Madame le maire à signer le devis et l'AE et prendre toutes mesures pour l'achat et la pose du défibrillateur et accessoires.

## SIG par Extranet par la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la mise en place du SIG extranet et explique la répartition des coûts par commune proposée et délibérée par la CCVOL le 15/12/2011. Pour notre commune, le montant s'élève à 309,52 €.

Après lecture en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2012.



## Marché “ Accessibilité des Personnes à mobilité réduite (PMR) ” : Etablissement Recevant du Public (ERP) et Voirie.



Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2010 concernant la réalisation d'un plan de mise en en accessibilité de la voirie et des espaces publics et des ERP et précise que, le 17 février 2011, le bureau communautaire a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour le choix d'un prestataire pour l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) lot 1 et d'un prestataire pour le diagnostics des Etablissement Recevant du public (ERP) lot 2.

Une consultation en groupement de commande regroupant 15 communes membres de la communauté de communes, la Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et le Syndicat Intercommunal du Groupe scolaire public a donc été lancée.

26 prestataires ont retirés le dossier de consultations dont :

- 6 ont émis une offre pour le lot 1 : Réalisation d'un Plan de Mise en Accessibilité des Personnes à mobilité réduite pour les quatre groupements de commandes (PAVE).
- 6 ont émis une offre pour le lot 2 : Diagnostics des Etablissement Recevant du Public pour les quatre groupements de commandes (ERP).

La Commune de St Laurent sur Oust n'a souhaité réaliser que le diagnostic des ERP

La commission d'analyse des offres propose de retenir pour :

- Lot 2 : Diagnostics des Etablissement Recevant du Public pour les quatre groupements de commandes (ERP), l'offre de l'APAVE pour un montant total 1 034, 54 € pour l'intégralité du groupement de commande n°4 soit un montant de **247,57 €** pour la commune de St Laurent sur Oust.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer les documents afférents.

## Demande de contrat d'association – Ecole Immaculée

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que l'école Immaculée a présenté une demande de contrat d'association auprès du Préfet du Morbihan.

Celui-ci demande donc à notre conseil municipal de se prononcer sur :

- la prise en compte ou non des dépenses de fonctionnement pour les élèves de maternelle
- la prise en compte ou non des dépenses de fonctionnement pour tous les élèves ou pour les seuls élèves dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la commune



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- la prise en compte des dépenses de fonctionnement pour les élèves de maternelle ;
- la prise en compte des dépenses de fonctionnement pour tous les élèves ;

et désigne Mme Estelle JOUAN comme représentant de la commune pour participer aux réunions de l'organe de gestion de l'école.

## Tarifs de la cantine



Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revaloriser le tarif du repas de la cantine pour la rentrée de septembre 2012.

La commune de St Congard vient de délibérer et d'arrêter le nouveau tarif à 3,30 € le repas pour la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de s'aligner sur commune de St Congard et de revaloriser le prix du repas à 3,30 €.

## Travaux d'électricité du hangar

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut installer l'électricité dans le hangar communal. Elle propose de solliciter des devis auprès d'artisans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la dépense au budget primitif 2012 et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

## Travaux d'extension du réseau électrique

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un jeune couple habitant actuellement sur St Laurent souhaite construire sa maison sur un terrain situé aux "Landes du Pont". Ce terrain est situé en zone constructible mais il faut solliciter auprès du SDEM une extension du réseau électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le SDEM, d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2012 et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

## Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis fourni par l'entreprise EGC Canalisation de Questembert pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif aux Landes du Pont. Le coût s'élève à 8 269,00 € HT soit 9 889,72 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif Assainissement 2012 et autorise Madame le Maire à signer le devis pour accord.

## Achat d'une tondeuse

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il s'avère nécessaire d'acquérir une nouvelle tondeuse pour le Service Technique - Espaces Verts.

Le Garage SERAZIN DE St Martin sur Oust qui s'occupe de l'entretien des divers outils de la commune et du camion, nous propose une tondeuse à 1624,00 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de cette tondeuse et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

## Achat de bancs, de cendriers et de jardinières

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux, que suite à des demandes, il s'avèrerait utile d'acquérir un ou deux bancs pour installer à la passerelle.

Afin de parfaire l'aménagement du bourg, il serait également judicieux d'acheter des cendriers pour les abords de la salle polyvalente ainsi que des jardinières qui seraient mises en place dans la rue du Clos des Chalands.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2012 et d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ces différents achats.

## Régularisation d'une créance



Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que, compte tenu de l'absence d'identification précise de la créance inscrite au Bilan de la Commune pour 31 469,87 et qui résulte probablement d'une erreur de transfert ou de transposition des comptes (suite à dissolution du SIVOM de Questembert), il vous est proposé de régulariser ce compte comme suit :

*Dépense* : c/678 et *Recette* : c/276358

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer cette régularisation.

## Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial

Mme le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire indique qu'il s'avère nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de service fixée à 5 heures, afin de pouvoir assurer, entre autres, le service du soir de la garderie périscolaire. Cet emploi correspondra au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 1 et la rémunération sera calculée sur la base de 5/35<sup>ème</sup> de la valeur du traitement correspondant à l'indice brut : 297, indice majoré : 295.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Créer un emploi relevant du grade de Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe appartenant à la filière Technique, à raison de 5 heures hebdomadaires ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 64111

## Tableau des effectifs du Personnel Communal

Le Conseil Municipal,

Vu la vacance d'emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012,

Vu le Code des Communes stipulant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux permanents temps complet et non complet, ainsi que la durée hebdomadaire de service, nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, après en avoir délibéré,

Décide

1) Les effectifs du Personnel Communal sont ainsi fixés :

| EFFECTIFS                      | Nature de l'emploi                                                                                  | Durée hebdomadaire de service |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Services Administratifs</b> |                                                                                                     |                               |
| 1                              | Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe faisant fonction de secrétaire de mairie | 32 heures                     |
| <b>Services Techniques</b>     |                                                                                                     |                               |
| 1                              | Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe                                                           | 30 heures                     |
| 1                              | Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire                                                 | 5 heures                      |

2) L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de chacun de ces membres sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

3) La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2012.

4) Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés, et aux charges sociales et Impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

## Contrat Non Titulaire Emploi Saisonnier

Madame le Maire rappelle aux conseillers que Mme Valérie GUIOT, qui s'occupait de la garderie du soir, est malheureusement décédée le 30 mars 2012.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recruter pour ce poste un agent non titulaire en contrat saisonnier qui porterait sur la période du 23 avril au 5 juillet 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à recruter un agent non titulaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce recrutement.



## Subventions 2012

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2012 :

|                                 |          |                                                      |            |
|---------------------------------|----------|------------------------------------------------------|------------|
| GVA                             | 30,00 €  |                                                      |            |
| Eau & Rivières                  | 30,00 €  | Clara LE STANG - Lycée La Mennais                    | 47,00 €    |
| Pupilles des Sapeurs Pompiers   | 30,00 €  | (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire) |            |
| A.D.A.P.E.I Redon               | 30,00 €  | O.G.E.C St Julien                                    | 33,20 €    |
| Secours Catholique              | 30,00 €  | (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire) |            |
| Souvenir français               | 15,00 €  | Lycée St Sauveur                                     | 27,00 €    |
| Banque Alimentaire              | 75,90 €  | (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire) |            |
| EDO                             | 450,00 € | O.G.E.C St Laurent :                                 | 2 240,00 € |
| Chambre de Métiers et Artisanat | 45,00 €  | (70,00 x 32 élèves)                                  |            |
| Maison Familiale Rurale         | 45,00 €  |                                                      |            |
| Vacances Familles 56            | 50,00 €  |                                                      |            |
| Ragondins                       | 171,00 € |                                                      |            |
| Eveil à la Musique              | 50,00 €  |                                                      |            |
| FNATH                           | 30,00 €  |                                                      |            |
| Donneurs de Sang                | 30,00 €  |                                                      |            |



## Subvention au Fonds Départemental de Solidarité

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, décide d'adhérer au financement du FSL à hauteur de 0.10 € par habitant, soit, un montant de subvention accordé de 0,10 x 354 hts = 35,40 €

## Cotisations 2012

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de procéder au versement de diverses cotisations 2012



|                                               |          |
|-----------------------------------------------|----------|
| A.D.M.R                                       | 328,00 € |
| Pas à Pas                                     | 50,00 €  |
| CNAS                                          | 178,85 € |
| Comité des Canaux Bretons et Voies Navigables | 100,00 € |
| Association des Maires de France              | 99,83 €  |
| Association des St Laurent de France          | 143,60 € |
| Grand Bassin de l'Oust                        | 383,81 € |

## Vote des Taux d'Imposition 2012

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de l'année 2012 :

- Taxe d'Habitation : 15,13 %
- Taxe Foncière (bâti) : 24,12 %
- Taxe Foncière(non bâti) : 51,19 %



# BUDGET

## Compte Administratif "Commune" 2011

|                      | Fonctionnement       |                       | Investissement       |                       | Ensemble             |                       |
|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                      | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés   |                      | <b>83 531,50</b>      | <b>49 214,81</b>     |                       | <b>49 214,81</b>     | <b>83 531,50</b>      |
| Opérations           | 185 066,58           | 262 913,53            | 74 646,81            | 99 523,16             | 259 713,39           | 362 436,69            |
| Totaux               | <i>185 066,58</i>    | <i>346 445,03</i>     | <i>123 861,62</i>    | <i>99 523,16</i>      | <i>308 928,20</i>    | <i>445 968,19</i>     |
| Résultats clôture    |                      | <b>161 378,45</b>     | <b>24 338,46</b>     |                       |                      | <b>137 039,99</b>     |
| Restes à réaliser    |                      |                       | 1 000,00             |                       | <b>1 000,00</b>      |                       |
| Résultats R à R      |                      |                       | <b>25 338,46</b>     |                       |                      |                       |
| Résultats définitifs |                      | <b>161 378,45</b>     | <b>25 338,46</b>     |                       |                      | <b>136 039,99</b>     |

## Affectation du Résultat "Commune"

| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |   |                   |                                  |
|------------------------------------------------------------|---|-------------------|----------------------------------|
|                                                            |   | Euros             |                                  |
| Résultat budgétaire de l'exercice                          | + | 77 846,95         | <i>Excédent : + / Déficit :-</i> |
| Résultat antérieur reporté                                 | + | 83 531,50         | " " "                            |
| <i>Capacité d'autofinancement</i>                          | + | <i>161 378,45</i> | " " "                            |

| BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |   |                  |                                  |
|------------------------------------------------------|---|------------------|----------------------------------|
|                                                      |   | Euros            |                                  |
| Résultat d'investissement réalisé                    | + | 24 876,35        | <i>Excédent : + / Déficit :-</i> |
| Résultat antérieur reporté                           | - | 49 214,81        | " " "                            |
| <i>Solde 2011</i>                                    | - | <i>24 338,46</i> | " " "                            |
| Résultat Restes à Réaliser                           | - | 1 000,00         | " " "                            |
| <i>Besoin de financement</i>                         | - | <i>25 338,46</i> | " " "                            |

En conséquence le Maire propose l'affectation du Résultat

|                                       |   |            |                            |
|---------------------------------------|---|------------|----------------------------|
| au financement de l'Investissement    | + | 25 338,46  | titre recette budg. c/1068 |
| en report à nouveau en Fonctionnement | + | 136 039,99 | c/002                      |
| en report à nouveau en Investissement | - | 24 338,46  | c/001                      |

## Budget Primitif "Commune" 2012

|                   | Fonctionnement    |                   | Investissement    |                   | Ensemble          |                   |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                   | Dépenses          | Recettes          | Dépenses          | Recettes          | Dépenses          | Recettes          |
| Crédits           | 395 872,57        | 259 832,58        | 136 467,88        | 161 806,34        | 532 340,45        | 421 638,92        |
| Restes à Réaliser |                   |                   | 1 000,00          |                   | 1 000,00          |                   |
| Report            |                   | 136 039,99        | 24 338,46         |                   | 24 338,46         | 136 039,99        |
| <i>TOTAUX</i>     | <i>395 872,57</i> | <i>395 872,57</i> | <i>161 806,34</i> | <i>161 806,34</i> | <i>557 678,91</i> | <i>557 678,91</i> |



### Compte Administratif "Assainissement" 2011

|                      | Fonctionnement       |                       | Investissement       |                       | Ensemble             |                       |
|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                      | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés   |                      | 10 712,81             | 4 822,69             |                       |                      | 5 890,12              |
| Opérations           | 15 501,71            | 24 953,83             | 13 321,13            | 11 680,35             | 28 822,84            | 36 634,18             |
| Totaux               | 15 501,71            | 35 666,64             | 18 143,82            | 11 680,35             | 28 822,84            | 42 524,30             |
| Résultats clôture    |                      | <b>20 164,93</b>      | <b>6 463,47</b>      |                       |                      | <b>13 701,46</b>      |
| Restes à réaliser    |                      |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultats R.à R      |                      |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultats définitifs |                      | <b>20 164,93</b>      | <b>6 463,47</b>      |                       |                      | <b>13 701,46</b>      |

### Affectation du Résultat "Assainissement"

| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |   |                       |                                   |
|------------------------------------------------------------|---|-----------------------|-----------------------------------|
|                                                            |   | E<br>u<br>r<br>o<br>s |                                   |
| Résultat budgétaire de l'exercice                          | + | 9 452,12              | <i>Excédent : + / Déficit : -</i> |
| Résultat antérieur reporté                                 | + | 10 712,81             | " " "                             |
| Capacité d'autofinancement                                 | + | 20 164,93             | " " "                             |

| BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |   |          |                                  |
|------------------------------------------------------|---|----------|----------------------------------|
|                                                      |   | Euros    |                                  |
| Résultat d'investissement réalisé                    | + | 1 640,78 | <i>Excédent : + / Déficit :-</i> |
| Résultat Restes à réaliser                           | - | 0,00     | " " "                            |
| Résultat antérieur reporté                           | - | 4 822,69 | " " "                            |
| Besoin de financement                                |   | 6 463,47 | " " "                            |

En conséquence le Maire propose l'affectation du Résultat

|                                       |   |           |                            |
|---------------------------------------|---|-----------|----------------------------|
| au financement de l'Investissement    |   | 6 463,47  | titre recette budg. c/1068 |
| en report à nouveau en Fonctionnement | + | 13 701,46 | c/002                      |
| en report à nouveau en Investissement | - | 6 463,47  | c/001                      |

### Budget Primitif "Assainissement" 2012

|               | Fonctionnement   |                  | Investissement   |                  | Ensemble         |                  |
|---------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|               | Dépenses         | Recettes         | Dépenses         | Recettes         | Dépenses         | Recettes         |
| Crédits       | 43 612,85        | 29 911,39        | 21 924,40        | 28 387,87        | 65 537,25        | 58 299,26        |
| R.à R.        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Report        |                  | 13 701,46        | 6 463,47         |                  | 6 463,47         | 13 701,46        |
| <i>TOTAUX</i> | <i>43 612,85</i> | <i>43 612,85</i> | <i>28 387,87</i> | <i>28 387,87</i> | <i>72 000,72</i> | <i>72 000,72</i> |



# Informations Municipales

E T A T C I V I L

## Naissances



Violette, Mireille, Andrée ANNEE MOREAU

- *Les Grées* - 01/02/2012

☎ ☎ ☎ ☎

Zélie, Monique, Solange MOUREAU

- *Beaumont* - 03/02/2012

☎ ☎ ☎ ☎

Manon, Marie, Sébastiana PASCO

- *Groutel* - 10/02/2012

☎ ☎ ☎ ☎

Enzo, Eddy, Laura GAUDIN

- - 01/03/2012



Ylan, Onésime BRULE

17/03/2012

☎ ☎ ☎ ☎

Valérie, Alice, Marie-Paule GUIOT

30/03/2012



# Bibliothèque

N'hésitez pas à venir emprunter des livres à la bibliothèque, c'est gratuit et ouvert à tous, petits et grands ... !



Si vous souhaitez un ouvrage précis ou bien des documents sur un sujet déterminé, nous pouvons adresser une demande auprès de la Médiathèque de Vannes, qui nous fera parvenir par l'intermédiaire d'une navette, le ou les livres réclamés s'ils en ont, bien sûr, la possibilité.

La lecture est une bonne gymnastique cérébrale !



Nous vous rappelons que la commune possède à présent un site internet :

<http://saintlaurentsuroust.fr/>



N'hésitez pas à le consulter, à nous donner des informations qui pourraient y trouver leurs places et nous aider ainsi à l'actualiser ou des suggestions pour l'améliorer.



A noter également que la commune a installé un défibrillateur à l'entrée de la Mairie.



Nous espérons bien sûr ne pas avoir à l'utiliser, mais sachez qu'en cas de problème il est disponible. Les conseillers municipaux, le personnel communal et diverses autres personnes ont reçu une formation pour savoir s'en servir. Si vous le souhaitez, une formation pourrait être de nouveau mise en place, n'hésitez pas à venir vous inscrire en Mairie.



Un grand merci à nos 3 piégeurs de ragondins, Franck Jouan, Daniel Le Masle et Jeannot Sevestre, voici quelques chiffres pour la campagne 2010/2011 :

- 223 communes engagées dans la lutte collective.
- 1 390 piégeurs volontaires et bénévoles.
- 16 238 ragondins piégés dont 9530 pendant la campagne intensive et 6708 au cours du reste de l'année.



## WEEK-END THEATRE : samedi 13 et dimanche 14 octobre 2012

A l'occasion des 20 ans de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, les troupes de théâtre amateurs du territoire vous offre un week-end de représentation samedi 13 octobre à partir de 20h30 et dimanche 14 octobre à partir de 14h30 à la salle de spectacle de Sérent.

Avec la participation des Rigol'Arts, des Baladins de la Claire, de la Comédie Bohalaise, des Saltimbanques et de la troupe de l'association Et pourquoi pas ? »

### Ti'Bus CCVOL : C'est reparti



A partir du 9 juillet et comme l'année précédente, la CCVOL

en partenariat avec le Conseil général du Morbihan vous propose un transport local estival offrant la possibilité, pour **1 € seulement l'aller-retour**, de rejoindre les commerces de Malestroit, la piscine de Sérent... à partir de chaque commune du territoire. Pour connaître les horaires et les circuits du Ti'Bus, rendez-vous sur [www.ccvol.com](http://www.ccvol.com) ou dans votre mairie.

Pour St Laurent, ce sera chaque **vendredi**. Départ à 13h30 sur la Place du Four avec arrivée à Malestroit à 14h40 ou à Sérent à 14h20 et pour le retour départ de Malestroit à 17h00 ou de Sérent à 17h20 avec arrivée à St Laurent à 18h15.

Des prospectus avec les horaires et étapes sont à votre disposition en Mairie.

### OFFICE DE TOURISME DE MALESTROIT ET DU VAL D'OUST

Un nouvel Office de tourisme intercommunal a ouvert ses portes le 16 avril dernier.

L'Office de tourisme de Malestroit et du Val d'Oust vous accueille durant les vacances scolaires (hors période de Noël), les week-ends de ponts et de juin à septembre à Malestroit (Pass'Temps - 5/7 rue Sainte Anne) et de façon saisonnière en juillet et août à Lizio (Point I) et à Sérent (Maison du costume breton).

Les horaires d'ouverture au public sont :

#### A Malestroit :

- Vacances scolaires hors été (toutes zones confondues) & week-end de «pont» :
- Du lundi au samedi : 10h00-12h00 ; 14h00-17h00 - Dimanche (lors des ponts) : 10h00-15h00
- Juin & septembre :
- Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 10h00-12h00 ; 14h00-17h00 - Jeudi : 9h30-13h30
- Du 2 juillet au 2 septembre :
- Du lundi au samedi : 10h00-18h00 - Dimanche : 10h00-15h00

#### A Lizio :

- Du 2 juillet au 2 septembre :
- Du Mardi au dimanche : 10h30-12h30 ; 14h30-18h00

#### A Sérent :

- Du 2 juillet au 2 septembre :
- Du lundi au samedi : 10h00-12h30 ; 14h30-18h30 - Dimanche : 14h30-18h30

**Organisation pédagogique pour la rentrée 2012/2013 :**

| A L'école de St Laurent                      | A l'école de St Congard :              |
|----------------------------------------------|----------------------------------------|
| - GS-CP : 19 élèves<br>- CE1-CE2 : 20 élèves | - PS-MS : 25<br>- CM1-CM2 : 16 élèves. |

La rentrée s'effectuera dans les nouveaux locaux.

Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pour que ce beau projet se réalise.

La société de restauration change. Océane de Restauration est remplacée par Restoria proposant aux enfants des menus avec plus de produits biologiques et locaux.

**Animations et sorties pédagogiques :**

Mardi 6 février : Les élèves de l'école ont joué une nouvelle fois leur spectacle de Noël devant les personnes âgées. Danses et chants ont ravi le public qui n'a pas retenu ses applaudissements.

Le week-end du samedi 31 mars – dimanche 1<sup>er</sup> avril se déroulait le salon du livre jeunesse à Sérent. Les enfants et leur famille ont pu admirer les activités réalisées dans les écoles autour du livre.

A St Laurent, pendant quelque semaines, les élèves ont réuni leur énergie pour créer un Kamishibai : théâtre japonais. Le conte la princesse de la lune a été lu, illustré, mis en forme par chacun des enfants. Il a été exposé au salon après une journée entière passée avec l'auteur Hélène Kerillis.



Vendredi 6 avril : Dans le cadre d'une opération de solidarité avec le Burkina Faso, nous avons proposé un déjeuner « bol de riz ». Gislaine et Marie-Thérèse sont venues nous présenter un reportage sur la vie au Burkina. Elles font partie d'une association « Y'a pas de Yélée » qui œuvre pour la construction d'une école et d'un puits. L'argent des repas leur sera remis.

Cinéma : Pour les PS MS GS et CP, ils ont pu sourire des aventures de petits cochons.

Pour les CE CM, cette année de cinéma leur a permis de découvrir un film d'animation sur le thème du polar, puis un film espagnol sous-titré en français et enfin un magnifique dessin animé avec la technique des ombres chinoises.

Piscine : Cette année encore, les élèves de GS CP et CE se sont déplacés à la piscine de Ploërmel pour 7 séances de piscine.



Mardi 5 juin : La classe de CE a participé au rassemblement des chorales du diocèse à Arradon. A la fois spectateur, chanteur, c'est une expérience que l'on réitère chaque année !

Les mardis 5, 12, 19 juin : Les GS ont joué pendant une heure à des jeux de société à la salle polyvalente. Ils étaient encadré par des personnes de la ludothèque de Malestroit.



Vendredi 22 juin : Les classes de PS MS GS et CP se sont rendues à la ferme de Brénature de St Servant sur Oust. Les enfants ont découvert la maternité dans la porcherie. Ils ont pu prendre contact avec les animaux, les nourri, les caresser... Le goûter et le pique-nique étaient constitués des produits de la ferme.

Mardi 26 juin : les élèves de la GS au CM se sont réunis avec ceux du réseau pour une journée sportive consacrée aux jeux collectifs.

Vendredi 29 juin : Les CE CM sont allés au Parc de Kerguéhennec à Bignan. Ils ont été mis en contact avec des œuvres d'art contemporain et la réalisation de land'art.



Samedi 30 juin : la kermesse de l'école s'est déroulée exceptionnellement asur le parking des Laurentides pour finir l'année sur ce site avant de retrouver les locaux.

Jeudi 5 juillet : Pour terminer l'année scolaire, tous les élèves du RPI se sont réunis à St Congard pour un pique-nique et des jeux. Les maires et les personnes ayant participé d'une façon ou d'une autre à la vie de l'école, y étaient conviées.







# Les Amis Laurentins

Amis Laurentins, à la veille de l'été qui s'annonce, les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Le club poursuit ses activités habituelles et se réunit le dernier mardi de chaque mois à partir de 14h à la salle polyvalente.

A l'issue de l'assemblée générale du 31 janvier qui a réuni la majorité des adhérents autour de la galette des rois, il a été procédé au renouvellement du conseil d'administration. Les membres élus se sont réunis et ont voté pour former un bureau composé de :

- Alain VIDY – *Président*
- Jacques MALEINGE – *Vice Président*
- Paulette DAVALO – *Secrétaire*
- Antoine DANTO – *Trésorier*
- Annick GUINIER, Lucette HANICAUX, Emilia MIGUEL et Jean BOULO – *Membres*



Le nouveau bureau mettra tout en œuvre pour assurer les animations et le bon fonctionnement de l'association.



Le 25 février, le concours de belote a remporté un vif succès, 28 équipes se sont donné la réplique dans une ambiance conviviale, et chacun est reparti avec un lot.

Prenez note de nos prochaines animations:

- Samedi 10 novembre, concours de belote.
- Samedi 15 décembre, repas de fin d'année.

En raison d'une faible présence des adhérents pendant la période d'été, il n'y aura pas de réunion mensuelle en août. Merci pour votre compréhension.



pour votre fidélité et à tous les bénévoles qui s'investissent sans compter pour la pérennité de l'association.

En attendant de vous retrouver à la rentrée le 25 septembre, je vous souhaite de bonnes vacances auprès de ceux qui vous sont chers à tous.

Un peu de d'humour pour apporter un peu de gaieté dans ce monde de brutes.

### Avis de recherche simple mais tellement vrai :

Cherche électricien pour rétablir le courant entre les gens qui ne se parlent plus...

Un opticien pour changer le regard des gens....

Un artiste pour dessiner un sourire sur tous les visages....

Un maçon pour bâtir la paix....

Un jardinier pour cultiver la pensée....

Et un professeur de maths pour nous réapprendre.... à compter les uns sur les autres !!!

### Quelques réflexions à méditer !!

Si des embûches se dressent sur votre chemin, changez de direction, mais non de destination.

L'oubli et le rire, sont mieux que mémoire et tristesse.

Le plus important des droits humains, est le droit de rêver.

Visez la lune et si vous deviez échouer, vous serez encore parmi les étoiles.

Vivre sans amis c'est mourir sans témoin.

Il y a des yeux qui reçoivent la lumière, il y a des yeux qui la donnent.

Pour retrouver sa jeunesse, il n'y a qu'à recommencer ses folies.

La tendresse à ses raisons que le cœur comprend très bien.



*Le Président*  
*Alain Vidy*





# Association Vivre à St Laurent

Comme chaque année, le « temps fort » non seulement de l'AVSL mais également d'une grande partie de la population laurentaise réside dans l'organisation du festival « Cabaret à Domicile ». Cette année, il s'est déroulé les 23, 24 et 25 mars, au passage à l'heure d'été, comme s'il fallait célébrer l'événement en écourtant son temps de sommeil !

Les conditions météorologiques exceptionnelles de ce mois de mars laissaient envisager une édition placée sous le signe du soleil et de la chaleur, facteur important pour la réussite de la fête. De plus, les responsables de la programmation musicale, Jean-Claude et Ronan, avaient concocté un programme éclectique alliant la qualité et l'innovation, en invitant des musiciens et des chanteurs appréciés de tous les publics, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le résultat fut grandement à la hauteur des espérances et que ce festival 2012 restera comme un excellent cru. En effet, la fréquentation du public a montré une très nette hausse du nombre d'entrées, en particulier celles du samedi, si bien que ce nombre a dépassé les 2000 entrées pour ces deux jours.

Le festival est désormais bien connu pour son caractère chaleureux, convivial et familial ; chaque année, il s'agit, cependant, pour le bureau de l'association, de faire preuve d'innovation et d'attirer un public de tous âges d'une part, aux exigences musicales variées d'autre part.

Pour ce faire, deux moments forts allaient marquer l'édition 2012 et transformer le pari audacieux en essai parfaitement réussi.



Il y eut tout d'abord la venue du groupe « Les ramoneurs de menhirs » le samedi soir, qui permit de revoir un public nombreux et résolument jeune, lequel avait un peu boudé l'édition précédente. Ces musiciens, quelque peu déjantés dans leur look et dans leur musique, mais oh ! combien sympathiques, surent « allumer le feu » et mettre une ambiance d'enfer sous un chapiteau de ce fait chauffé à blanc !

Puis, le dimanche, ce fut le concert-hommage rendu à notre ami Onésime, par le biais d'une création de ses anciens « maîtres » : Audrey Le Jossec, Ronan Robert et Yann-Loïc Joly. A travers des airs qu'affectionnait Onésime et des morceaux plus originaux, les trois accordéonistes parvinrent à faire revivre la figure de leur « élève » disparu en 2011 et à faire passer beaucoup d'émotion auprès de tous ceux qui l'avaient côtoyé et apprécié.





Grâce à une bonne organisation et à un investissement sans faille des très nombreux bénévoles de la commune et aussi des alentours, le bilan moral et financier apparaissait donc très positif, même si les membres du bureau, sous la houlette du président Jean-Claude, étaient parfaitement conscients qu'il y aurait encore beaucoup de petites améliorations à apporter.

Lors de leur dernière réunion, ils en ont pris bonne note et espèrent bien pouvoir en tenir compte pour la prochaine édition.

Un grand merci à tous ceux qui acceptent encore et toujours d'ouvrir leur maison l'espace d'un dimanche après-midi pour accueillir les musiciens et ce pour le plus grand bonheur du public.

Rendez-vous le dernier week-end du mois de mars 2013 pour la 18<sup>ème</sup> édition du FESTIVAL DU CABARET A DOMICILE !!!



Bonnes vacances !





## Semaine Bleue 2012 du 10 au 19 Octobre

Dans le cadre de la Semaine Bleue (Semaine Nationale en faveur des retraités), le Relais Gériatrique de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, en partenariat avec les acteurs gériatriques du territoire, organise différentes actions.

En voici le programme :

- **Mercredi 10 et 17 octobre à 14h30 : Jeux de société intergénérationnels** au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées avec les ALSH de la CCVOL et, au cours de la semaine avec les écoles de Missiriac, La Chapelle Caro, St Marcel
- **Lundi 15 octobre de 14h à 18h : Forum des seniors : « Rester chez soi en toute sécurité »** à la salle des fêtes de Malestroit
  - Stands d'informations sur les services de maintien à domicile, l'adaptation du logement, les économies d'énergie...
  - Interventions sur :
    - l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) par le Pact HD
    - la mise aux normes des systèmes d'assainissements individuels et les aides possibles par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la CCVOL
    - les détecteurs de fumée par les Pompiers de Malestroit
  - Spectacle chanté sur le thème des musiques de films proposé par la chorale « Forlane » de Ruffiac

*Collation tout au long de l'après midi  
Entrée gratuite et ouverte à tous*

- **Mardi 16 octobre à 14h30 et à 20h30 : Cinéma : « Les Témoins des solidarités d'antan, Volume 2 »** à l'Armoric Cinéma de Malestroit  
Projection du DVD réalisé en 2012 à partir des témoignages de retraités de Bohal, Pleucadeuc, St Congard, St Marcel sur les kermesses d'antan, les lavandières, la voie ferrée, le canal et le Maquis  
*Entrée gratuite et ouverte à tous*

**Mercredi 17 octobre à 10h30 :** Rencontre intergénérationnelle avec les résidents du quartier au multi accueil de Ruffiac

- **Jeudi 18 octobre à 10h30: Atelier d'éveil musical** à l'EHPAD de Sérent, en partenariat avec le Relais Assistants Maternels (RAM) de la CCVOL et le multi accueil de Sérent
- **Jeudi 18 octobre à 15h30 : Conte musical** avec des résidents du Foyer Logement de Malestroit à la Maison de l'enfance de Malestroit
- **Vendredi 19 octobre à 10h15 : « Bébé bouquine »** au Foyer Logement de Malestroit, en partenariat avec la médiathèque « Le Pass'Temps » de Malestroit et le RAM de la CCVOL
- **Vendredi 19 octobre de 13h30 à 17h : Projection du DVD « Les Témoins des solidarités d'antan, Volume 1 »** à l'auditorium du Pass'Temps à Malestroit  
Diffusion du DVD réalisé en 2011 à partir des témoignages de retraités de Malestroit, Ruffiac, Saint Laurent sur Oust, St Nicolas du Tertre sur l'école, la foire d'antan, la cuisine, le mariage et l'élevage.  
*Entrée gratuite et ouverte à tous*

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mlle Elodie GUENNEC, coordinatrice du Relais Gériatrique de la CCVOL par téléphone : 02 97 75 16 58 ou par mail : [seniors@ccvol.com](mailto:seniors@ccvol.com)

## VELOPROMENADE DE L'OUST ET DE LANVAUX.

La Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux a balisé pour cet été un nouveau circuit Vélopromenade sur les communes de Malestroit, Saint Congard et Pleucadeuc : le circuit de l'Oust et de Lanvaux qui longe le canal et la Claie et revient à Malestroit par les landes de Lanvaux.

Retrouvez toutes les fiches de circuits Vélopromenades sur [www.oust-broceliande-vacances.fr](http://www.oust-broceliande-vacances.fr)

**VÉLO PROMENADE**  
N° 18  
CIRCUIT DE L'OUST ET DE LANVAUX  
PAYS DE L'OUST À BROCELIANDE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'OUST ET DE LANVAUX

**POINT DE DÉPART :** ECLUSE DE MALESTROIT  
(coordonnées GPS : 02° 22' 48" O / 47° 48' 37" N)

**DISTANCE :** 24 km (2h) - niveau modéré

**À VOIR EN CHEMIN**

- 1 Malestroit : cette « petite cité de caractère » aux maisons à pans de bois, se raconte à la nuit tombante, ou au bord du canal. Parmi toutes les légendes, peut être en reconnaitrez vous lors de votre parcours le long du chemin de halage où se dévoile de temps à autre la dame blanche du canal. Cette jeune fille, il y a bien longtemps, afin de sauver son père, se fit poursuivre par ses ennemis et se noya dans le canal...
- 2 La V3 Saint Malo - Rhuys : inaugurée en 1881, cette ancienne voie ferrée était surnommée la ligne de Cayenne par les cheminots qui, à l'approche des landes de Lanvaux redoublaient d'efforts pour alimenter en charbon la locomotive. Les habitants qui empuñaient le chemin de fer pour se rendre aux marchés de Malestroit et Ploërmel, se souviennent encore de ces « gueules noires aux dents blanches » sortant la tête de la cabine à chaque arrêt en gare.
- 3 La Claie : la Claie est une rivière de 63 kilomètres classée en première catégorie. Elle traverse 13 communes du Morbihan.
- 4 Le Port d'Oust : en 1977, c'est au Port d'Oust que le Mistral décharge pour la dernière fois du sable sur le Canal de Nantes à Brest.
- 5 Ecluse de Beaumont : l'une des premières écluses à sas de France fut construite au déversoir de Beaumont au XVIème siècle.

**VELO PROMENADE ET ENVIRONNEMENT**

- Respectons le tracé des sentiers afin de limiter le piétinement de la végétation et l'érosion
- Pensons à refermer les clôtures et barrières derrière nous
- Emportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle
- Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver
- Ne consommons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

**NIVEAUX DE DIFFICULTÉ**

- Facile
- Modéré
- Soutenu
- Difficile

**CONTACT**  
Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux  
02 97 75 01 02 - [ccval@ccval.com](mailto:ccval@ccval.com)  
[www.ccval.com](http://www.ccval.com)

Découvrez d'autres vélo promenades sur le Pays de l'Oust à Brocéliande : [www.oust-broceliande-vacances.com](http://www.oust-broceliande-vacances.com)

\* Vélo promenade est une marque déposée de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

## Relais Informations Service (RIS)

Un nouveau mobilier urbain a fleuri dans votre commune : des Relais Information Services à vocation touristique.

L'objet de ces panneaux est de donner aux visiteurs de passage des informations touristiques comme l'existence de chemins de randonnée, de sites remarquables, points de vu et autres curiosités.



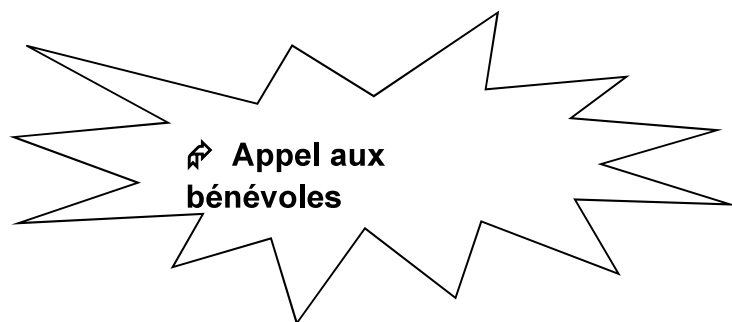
## CHAMPIONNATS DE FRANCE DE L'AVENIR DE CYCLISME

Du 16 au 19 août 2012, la CCVOL en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme organise les Championnats de France de l'Avenir à LA CHAPELLE CARO.

A cette occasion, 8 titres de Champions de France seront décernés !

Cet évènement s'inscrit pleinement dans les 20 ans de la CCVOL : 4 jours de fête autour d'un sport populaire et mythique en Bretagne.

Un site internet dédié à cet évènement vous permet de découvrir toutes les informations relatives à cette compétition d'ampleur nationale, qui se déroule pour la première fois dans le Morbihan : [www.avenircyclisme2012.com](http://www.avenircyclisme2012.com)



Afin de mener à bien l'organisation de cette manifestation, la contribution et le dévouement des bénévoles est une base indispensable ! C'est pourquoi, nous recherchons des personnes susceptibles d'intervenir dans tous les domaines : accueil, gestion des zones d'accès, buvettes, signaleurs, montage/démontage ....

***Nous comptons sur votre présence !***

Si vous avez envie de participer, de côtoyer les meilleurs jeunes cyclistes français et d'être acteur de cet évènement, inscrivez-vous auprès de Sophie GUILLEMOT par mail : [develocal@ccvol.com](mailto:develocal@ccvol.com), ou sur notre site internet [www.avenircyclisme2012.com](http://www.avenircyclisme2012.com) en téléchargeant la fiche d'inscription, ou encore par téléphone au 02 97 75 08 45.

**Une réunion d'informations pour les bénévoles est organisée le mercredi 06 juin 2012 à 20h30 à la salle polyvalente de LA CHAPELLE CARO, n'hésitez pas à y participer ....**

## PISCINE INTERCOMMUNALE SERENT

La piscine intercommunale de Sérent a ouvert ses portes le 3 mai avec l'accueil des **scolaires** (primaires et collégiens) du territoire.

Cette piscine estivale est constituée de trois bassins (natation - apprentissage - pataugeoire) qui permettent à chacun de profiter de l'équipement selon ses envies et besoins.

**Leçons de natation** : A partir de 6 ans, les enfants sont pris en charge par un Maître-nageur diplômé pour 10 séances en soirée (18h30-19h00) ou en matinée (10h30-11h00). Tarif : 60€



A partir du 6 juillet, le **public** est accueilli chaque après-midi de 14h15 à 18h30. Chaque semaine, les 16 communes de la Communauté de Communes sont desservies par la navette **Ti'Bus** qui, pour 1€, assure votre transport jusqu'à la piscine.

Pour tout renseignement : Piscine intercommunale de Sérent au 02-97-75-91-36

## DES LOISIRS DE 3 A 15 ANS !

De 3 à 15 ans, les enfants peuvent être accueillis sur différentes structures de la CCVOL qui vont faire de leurs vacances un moment merveilleux.

Grâce à une équipe de professionnels de l'animation, l'enfant est inscrit au centre du projet éducatif de la structure, avec des animations adaptées, variées et sécurisées.

ALSH = **A**ccueil de **L**oisirs **S**ans **H**ébergement

► **ALSH 3/12 ans MALESTROIT** - Les Prés Ste Anne  
02-97-73-76-04 ou 06-07-65-52-30. Ouvert tout l'été (6 juillet au 3 septembre inclus).

► **TICKETS LOISIRS 8/15 ans MALESTROIT** - Complexe sportif de La Daufresne  
06-07-65-52-83. Ouvert du 9 juillet au 17 août.

► **ALSH 3/6 ans PLEUCADEUC** - Allée de Chabannes  
02-97-26-91-11 ou 06-15-60-16-79. Ouvert du 9 juillet au 10 août puis du 20 au 31 août.

► **TICKETS LOISIRS 6/15 ans PLEUCADEUC** - Salle Omnisports  
02-97-26-91-11 ou 06-15-60-16-79. Ouvert du 9 juillet au 10 août puis du 20 au 24 août (après cette date, accueil des 6/12 ans à l'ALSH).

► **ALSH 3/12 ans RUFFIAC** - Ecole Ste Anne  
06-07-65-82-21. Ouvert du 9 juillet au 03 août.

► **ALSH 3/12 ans RUFFIAC** - Ecole Ste Anne  
06-07-65-82-21. Ouvert du 9 juillet au 03 août.

► **ALSH Associatif 3/12 ans LE ROC ST ANDRE**  
02-97-74-93-53 (ALSH subventionné par la CCVOL). Ouvert du 9 juillet au 03 août.

### ► CAMPS

La CCVOL propose aussi des **séjours de 3 à 5 jours**. Au programme cette année :

- Foot à Saint Jacques en Sarzeau (9-11 ans)
- Arts de la rue à Saint Jacques en Sarzeau (9-13 ans)
- Nautisme à Saint Jacques en Sarzeau (8-11 ans)
- Itinérant à travers le Golfe du Morbihan (11-13 ans)
- Ecole Nicolas Hulot à Branféré (4-5 et 6-8 ans)
- Equitation-voie verte-piscine au Roc St André (6-8 ans)
- Activités pleine nature à Trémelin (9-11 ans)

Chaque année des groupes de 20 enfants partent à la découverte de la vie en groupe et passent leurs premières nuits sans les parents !!!

Pour plus d'informations sur les camps, n'hésitez pas à consulter la plaquette distribuée dans les écoles ou consultable sur notre site internet : [www.ccvol.com](http://www.ccvol.com) rubrique « **vie pratique** »

**Renseignements : Service jeunesse 02-97-75-07-97 ou [jslanim@ccvol.com](mailto:jslanim@ccvol.com)**



## TRI SELECTIF : TOUS ACTEURS DANS LA FILIERE DU RECYCLAGE

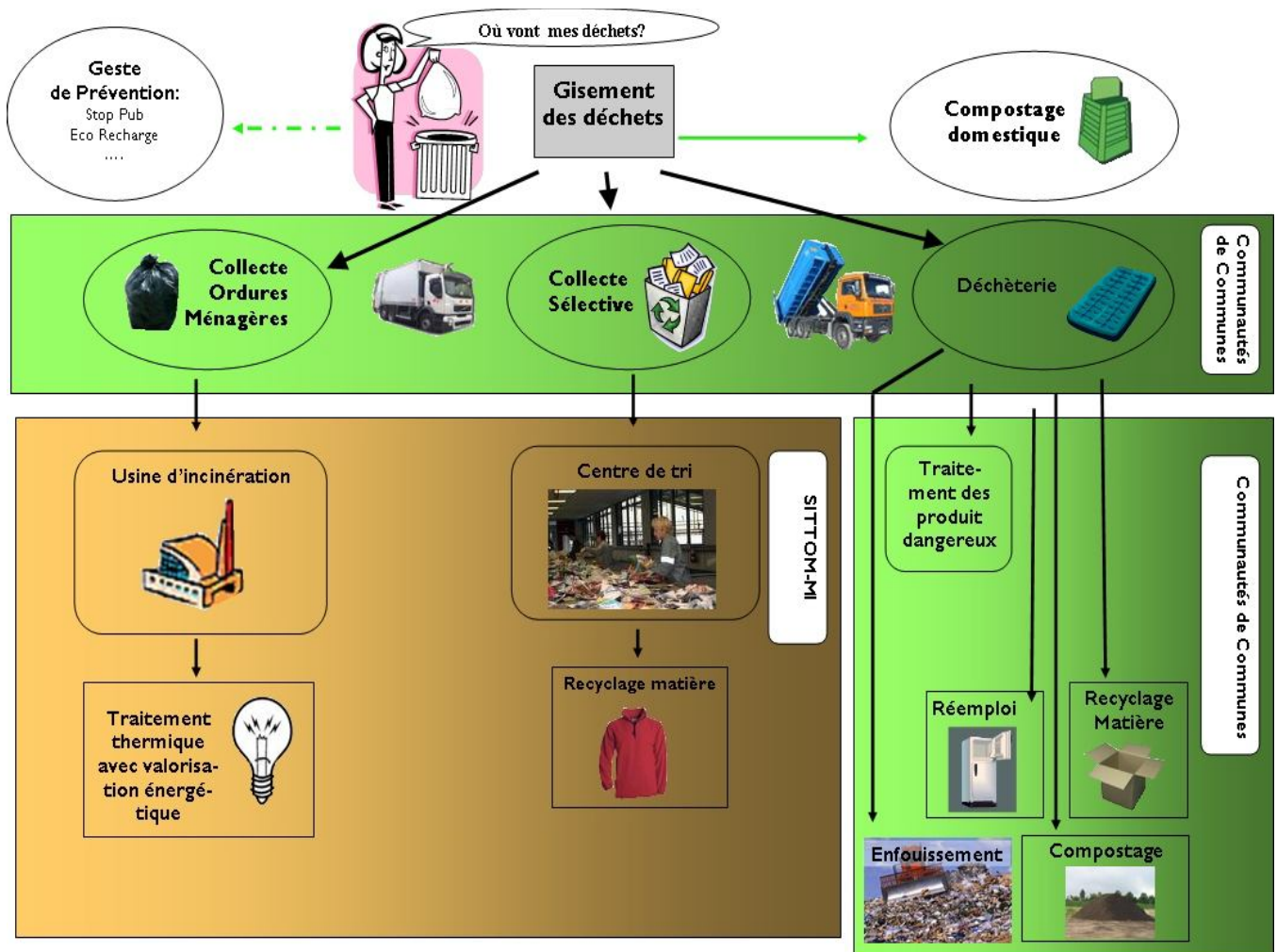
Trier ses déchets permet d'en recycler beaucoup : près de 1 800 tonnes de déchets recyclables (verre, emballages, papiers) ont été collectées en 2011 sur le territoire de la CCVOL.

Toutefois, de nombreux emballages recyclables sont encore présents dans les conteneurs d'ordures ménagères.

Celles-ci sont incinérées à PONTIVY dans l'Usine du SITTOM-MI, notre syndicat de traitement. Si les emballages ne sont pas triés à la maison, ils seront brûlés et n'auront aucune chance d'être recyclés en nouvelles bouteilles, en vêtements polaires ou en salon de jardin. Il en est de même avec les déchets fermentescibles qui sont compostables (composteur mis à disposition par la CCVOL)

Nous sommes tous acteurs de la filière de recyclage. Chaque emballage déposé dans la poubelle jaune, c'est un geste pour l'environnement. Cela permet d'économiser des matières premières (du pétrole, du bois,...) et de fabriquer de nouveaux produits. Il permet aussi d'atténuer le coût du service.

Schéma circuit des déchets (Données SITTOM-MI-2010)





## Le devenir des déchets



**CONSIGNES DE TRI :** Afin de vous aider à mieux trier, voici un rappel :

- **dans les conteneurs à emballages (couverture jaune)** : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles d'huile.
- **Dans les conteneurs à papier (de couleur bleue)** : papiers, journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, cahiers (le tout sans film plastique)
- **Dans les conteneurs à verre (de couleur verte)** : bouteilles, pots et bocaux en verre
- **Dans les bacs gris** : les ordures ménagères, tous les déchets non recyclables (films plastiques, pots de yaourts, barquettes en polystyrène...)



Source Service Déchets CCVOL  
24

## Des erreurs de tri sont fréquemment rencontrées :



Source Service Déchets CCVOL

pots de yaourts, pots de crème fraîche, barquettes de beurre, emballages de viennoiserie (souvent mis dans le conteneur à emballages) doivent être mis dans le bac des **ORDURES MENAGERES**.

- Les ampoules à filaments sont à déposer dans le bac des **ORDURES MENAGERES**
- La vaisselle, verre à boire, pots de fleurs en terre cuite et en plastique sont à emmener en **déchèterie**
- Les films plastiques autour des revues doivent être enlevés pour permettre le recyclage du papier.

## **OPERATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE**

Grâce au compostage domestique, 30 % de vos ordures ménagères ne seront pas incinérées et ces déchets organiques vous permettront de réaliser votre propre compost. Déjà 2300 composteurs ont été distribués depuis 2006. Si vous n'avez pas le vôtre, prenez contact avec le service Environnement au 0 800 862 333 (*Numéro Vert*) qui vous remettra un composteur et vous donnera les consignes pour une bonne utilisation. Des réunions d'informations seront organisées pour vous apporter de plus amples informations sur le sujet.



***Nous vous rappelons que nous ne mettons qu'un seul composteur par foyer à disposition. Cela n'est pas toujours suffisant au vue de la taille de votre terrain, penser à composter en tas vos feuilles et tontes de pelouse. Vous pourrez les ajouter petit à petit dans votre composteur pour améliorer la qualité du compost.***

Source Service Déchets CCVOL

### Horaires des déchèteries :

#### **SERENT (Parc d'Activités du Gros Chêne):**

Lundi 13h30 - 18h00

Mercredi, vendredi, samedi : 9h00- 12h00 et 13h30 - 18h00

#### **RUFFIAC (La Landes des Arches)**

Mardi, jeudi : 9h00-12h00

Samedi : 9h00- 12h00 et 13h30 - 18h00

Le service Environnement de la CCVOL se tient à votre disposition pour toutes questions sur la collecte des déchets et vous propose tous documents nécessaires au recyclage : sacs de précollecte, guide de tri autocollant STOP PUB,... Un numéro vert pour nous joindre :



Pour plus d'informations sur la prévention des déchets n'hésitez pas à consulter le site internet du Conseil Général du Morbihan : [www.tousecocitoyens56.fr](http://www.tousecocitoyens56.fr).

**« Merci à ceux qui trient et à ceux qui s'y mettront. »**

Le Forum Inter@ctif de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, situé à Saint Laurent sur Oust, vous propose plusieurs parcours pour découvrir ou approfondir vos connaissances en informatique. Voici le calendrier des animations proposées à partir de **septembre 2012**. Inscrivez-vous dès maintenant à un ou plusieurs de ces parcours pour bien préparer votre rentrée Multimédia !



### P1 Découverte : pour se lancer

- 1) D'où vient l'ordinateur et comment ça marche ?
- 2) La souris, les icônes, le bureau, les fenêtres
- 3) Se déplacer, le menu démarrer, dossiers, fichiers...
- 4) Le clavier : toutes les touches importantes !
- 5) Saisir et retravailler un texte court
- 6) Saisir, mettre en forme un texte, insérer une image
- 7) Internet, vocabulaire et bases de la navigation
- 8) Rechercher de l'information et surfer sur le Web
- 9) Créer sa boîte de courrier électronique sur Gmail
- 10) Envoyer des pièces jointes, gérer ses contacts...



### P2 Traitement de texte : pour approfondir

- 1) Saisie, mise en page, techniques de sélection de texte
- 2) Mettre en forme un texte et insérer des images ...
- 3) Utilisation approfondie de la barre d'outils image
- 4) Présenter une recette de cuisine, utilisation des puces...
- 5) Rédiger et mettre en forme une lettre : tabulations...
- 6) Créer une carte de vœux, un menu, une invitation



### P3 Internet 2.0 : pour aller plus loin

- 1) Récupérer des images d'internet et les imprimer
- 2) Découvrir les sites administratifs, les impôts...
- 3) Découvrir l'univers des blogs
- 4) Acheter sur le Web, risques et avantages
- 5) Le courrier électronique avec Gmail
- 6) Echanger des pièces jointes, les options de Gmail...
- 7) Messagerie instantanée et dialogue en ligne (chat)
- 8) Créer un compte sur un réseau social : Copains d'avant...
- 9) Personnaliser sa page d'accueil avec igoogole
- 10) Découvrir la terre en 3D : Google Earth



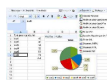
### P4 Multimédia : pour découvrir

- 1) Se servir d'un appareil photo numérique
- 2) Picasa pour organiser, retoucher, optimiser ses photos
- 3) Aller plus loin avec Picasa, graver, diffuser ses photos
- 4) Créer un diaporama avec PowerPoint ou Impress
- 5) Suite... personnalisez votre diaporama et animez-le !
- 6) Suite... Gérez les transitions et diffusez votre diaporama !



### P5 Protéger/Partager ses données : pour s'initier

- 1) Aller + loin avec son ordi, configurer, installer, l'entretenir : panneau de configuration
- 2) Se prémunir : pare-feu, anti-virus, anti-spyware...
- 3) Sauvegarder ses documents : clef USB, graveur...
- 4) Séance récapitulative, réponses à vos questions !



### P6 Tableur : pour découvrir

- 1) Notions de tableur, les cellules et les bordures
- 2) Approche des formules
- 3) Approfondissement des formules
- 4) Faire sa comptabilité personnelle
- 5) Créer un bilan de sa comptabilité avec des graphiques

**Modalités :** Adhésion annuelle de 10€/pers, 12€/foyer, 30€/PME/Asso et 1,5€ la séance dans le cadre d'un parcours, ou 2€ à la carte. (Usagers hors CCVOL : 15€/pers, 17€/foyer, 40€/PME puis 2€/atelier ou 3€/carte)

Les séances durent 1h30 et se déroulent toutes les semaines à partir de la date indiquée, même jour, même heure sauf exceptions. **Dates de démarrage** des prochaines sessions :

#### P1 découverte

Mercredi 19/09 9h30  
Mercredi 19/09 17h30  
Mercredi 17/10 14h30  
Vendredi 19/10 14h30

#### P3 Internet 2.0

Mercredi 29/08 11h00  
Mercredi 29/08 16h00  
Mercredi 29/08 19h00  
Vendredi 07/09 09h30  
Vendredi 07/09 16h00  
Vendredi 19/10 11h00

#### P4 Multimédia

Jeudi 04/10 9h15  
Jeudi 04/10 17h30  
Mercredi 14/11 11h00  
Mercredi 14/11 16h00  
Mercredi 14/11 19h00  
Vendredi 30/11 9h30  
Vendredi 30/11 16h00

#### P5 Protéger ses données

Mercredi 29/08 14h30  
Jeudi 29/11 9h15  
Jeudi 29/11 17h30

#### P2 Traitement de texte

Vendredi 07/09 11h00

#### P6 Tableur

Jeudi 27/09 14h30



**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Cédric André votre animateur Cybercommunautaire :**

Rue Gréneuc, le bourg  
56140 Saint Laurent sur Oust  
**02.97.72.24.90** ou [cyber@ccvol.com](mailto:cyber@ccvol.com)

[www.ccvol.com](http://www.ccvol.com) rubrique Vie Culturelle, Cyber-base Cybercommune



# Préparer la rentrée scolaire de votre enfant, c'est aussi penser à son transport vers l'école !

## Modalités

L'inscription aux transports scolaires n'est définitive qu'au moment du paiement et sous réserve de places disponibles dans le car.

Le paiement se fait :

- par chèque (à l'ordre du Trésor Public)
- par espèces.

## Calendrier

### Avant le 18 Juin 2012 :

-Renvoyer la fiche d'inscription complétée (école et classe) au SITS de Malestroit

-Faire les demandes de modification de circuits (si besoin) auprès de vos délégués de commune élus au SITS.

### Avant le 13 Juillet 2012 :

-Pour les élèves qui n'ont pas eu connaissance de leur orientation avant le 18 Juin. (1)

### Du 16 Août au 3 Septembre 2012 :

-Paiement et obtention du titre de transport lors d'une permanence dans votre commune ou sur une autre commune (voir planning au verso)

(1) tout retour de fiche d'inscription après le 13 Juillet ne sera pris en compte qu'après la rentrée

Règlement aux permanences  
(Chèque ou espèces)

Se présenter aux lieux de permanences muni d'un moyen de paiement (tarifs au verso)

Règlement par courrier  
(Chèque)

Nous adresser :

-un chèque à l'ordre du Trésor Public (noter le nom et le prénom de l'enfant au dos du chèque)  
Tarifs au verso

-une enveloppe affranchie à 0,57 € à votre nom et adresse pour recevoir les documents



Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS)  
7 Fbg de La Madeleine 56140 Malestroit  
02-97-75-29-10 sits@ccvol.com  
www.ccvol.com/-Les-transports-scolaires-.html

## TARIFS applicables aux familles après subvention du Conseil Général par enfant, pour l'année scolaire 2012/2013

|           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                          |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TARIF 1   | Élèves rattachés à son secteur de transports scolaires                                                                                                                                               | 123 € par an<br>Ou<br>41 € en Août (1 <sup>er</sup> trim.)<br>82 € en Décembre (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trim.)  |
| TARIF 1B  | - Famille ayant 3 enfants utilisateurs d'un transport scolaire dans le Morbihan.<br>- Présenter les justificatifs des titres de transports délivrés au 1 <sup>er</sup> trimestre aux autres enfants. | 95 € par an<br>Ou<br>41 € en Août (1 <sup>er</sup> trim.)<br>54 € en Décembre (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trim.)   |
| TARIF 2   | Élèves hors du secteur de transports scolaires                                                                                                                                                       | 150 € par an<br>Ou<br>50 € en Août (1 <sup>er</sup> trim.)<br>100 € en Décembre (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trim.) |
| INTERNE   | Élèves n'empruntant les transports scolaires que le lundi matin et le vendredi soir (ou veille et lendemain de jours fériés)                                                                         | 75 € par an<br>Ou<br>33 € en Août (1 <sup>er</sup> trim.)<br>42 € en Décembre (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trim.)   |
| DUPLICATA | - En cas de perte de la carte scolaire<br>- En cas de vol, s'il y a preuve de déclaration en gendarmerie.                                                                                            | 10€ (Perte)<br><b>GRATUIT (Vol)</b>                                                                                      |

## Planning des permanences à la mairie de :

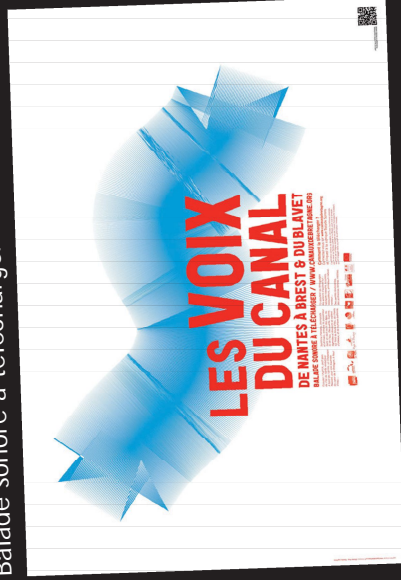
|                                   |                               |                                       |
|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
| BOHAL                             | Mercredi 22 Août              | 10 h 00 à 12 h 15                     |
| CARO                              | Jeudi 16 Août                 | 13 h 30 à 16 h 30                     |
| LA CHAPELLE CARO                  | Lundi 20 Août                 | 9 h 15 à 12 h 15                      |
| MALESTROIT                        | Samedi 01 septembre           | 9 h 00 à 12 h 00                      |
| à la CCVOL                        | 30, 31 Août ; et 03 septembre | 9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 17 h 00  |
| MISSIRIAC                         | Jeudi 16 Août                 | 10 h 00 à 11 h 45                     |
| MONTERREIN                        | Vendredi 24 Août              | 10 h 30 à 12 h 00                     |
| MONTELELOT                        | Mardi 28 Août                 | 10 h 30 à 12 h 00                     |
| PLEUCADEUC                        | Mercredi 29 Août              | 9 h 00 à 11 h 45 - 13 h 30 à 15 h 00  |
| PLEURMEL                          | Lundi 27 Août                 | 9 h 30 à 12 h 00                      |
| Salle des Fêtes 1er étage salle B |                               |                                       |
| LE ROC ST ANDRE                   | Lundi 20 Août                 | 14 h 00 à 16 h 15                     |
| REMINIAC                          | Mardi 14 Août                 | 10 h 00 à 11 h 30                     |
| RUFFIAC                           | Vendredi 17 Août              | 10 h 30 à 12 h 15 - 14 h 00 à 16 h 00 |
| ST ABRAHAM                        | Vendredi 24 Août              | 9 h 00 à 10 h 15                      |
| ST CONGARD                        | Mardi 21 Août                 | 9 h 30 à 11 h 45                      |
| ST GUYOMARD                       | Mercredi 29 Août              | 15 h 30 à 17 h 00                     |
| ST MARCEL                         | Mercredi 22 Août              | 14 h 00 à 16 h 30                     |
| ST NICOLAS du TERTRE              | Mardi 21 Août                 | 14 h 00 à 16 h 00                     |
| SERENT                            | Jeudi 23 Août                 | 9 h 00 à 12 h 15 - 14 h 00 à 17 h 00  |
| TREAL                             | Mardi 14 Août                 | 14 h 00 à 16 h 30                     |

....



Collection Guides CANAUX DE BRETAGNE  
Découverte & Pratique

LES VOIX DU CANAL  
de Nantes à Brest & du Blavet  
Balade sonore à télécharger



## A DIMANCHE AU CANAL !

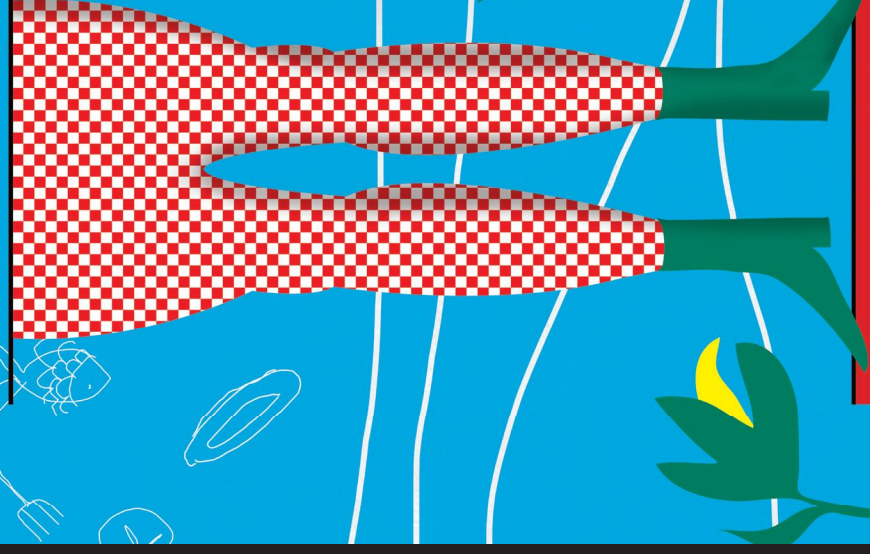
Quoi de mieux qu'un pique-nique pour découvrir ou redécouvrir le bonheur de vivre au bord de l'eau.

Vous amenez votre pique-nique et votre bonne humeur, les communes d'accueil s'occupent du reste. Des tables seront installées et l'apéritif sera offert à partir de 12h00, dans un cadre champêtre et bucolique.

Certains sites proposeront également des animations pour que petits et grands profitent pleinement de ces moments de partage et de détente.

# A DIMANCHE AU CANAL 5 AOÛT 2012 PIQUE-NIQUE GÉANT

LE LONG DES CANAUX DE BRETAGNE



INFOS > [WWW.CANAUXDEBRETAGNE.ORG](http://WWW.CANAUXDEBRETAGNE.ORG) - TÉL > 02 23 47 02 09

A PARTIR DE 12H, APÉRITIF OFFERT DANS LES COMMUNES PARTICIPANTES  
ANIMATIONS SUR CERTAINS SITES





# Canaux de Bretagne

Légende du texte :  
 > Animations mises en place pour la manifestation  
 A découvrir à proximité du site d'accueil

## LE CANAL D'ILLE-ET-RANCE & LA VILAINE

- 1** Hédé, site des Onze écluses - la Magdeleine  
 > Ouverture gratuite de la Maison du canal, balade commentée gratuite (départ 14h30).  
 Le site des Onze écluses, le bourg de Hédé, etc.
- 2** Saint-Germain-sur-Ille, écluse de Saint-Germain  
 Sentier d'interprétation « Le chemin des crêtes », randonnée, la galerie d'artistes, etc.
- 3** Betton, place de la Cale  
 > Animation musicale dans le cadre des «Cabarets du marché» durant la matinée.  
 Residence d'artistes à la maison éclusière des Brosses, randonnée, etc.
- 4** Bourg-des-Comptes, site de La Courbe  
 Espace naturel départemental de la Courbe, Chapelle Notre-Dame du Bon secours, Château du Boschet, etc.
- 5** Messac & Guipry, le Port  
 > Spectacle par la Cie Mme Bobage à bord d'une péniche.  
 Les 2 ports, le moulin, les maisons de Gabelous, randonnée, etc.

## LE CANAL DE NANTES À BREST

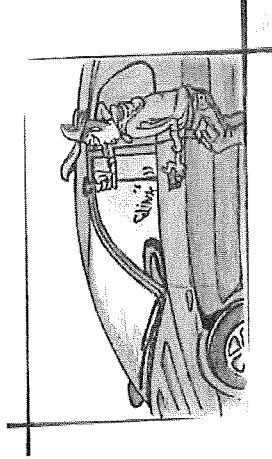
- 6** La Roche-Bernard, le Port Neuf (près la salle Richelieu)  
 > Animation musicale.  
 Musée de la Vilaine maritime, les 2 ports, les ponts, les vieux gréements, circuit d'interprétation du patrimoine, etc.
- 7** Guenrouët, quai Saint-Clair  
 > Démonstration de canoë kayak sur le canal, animation musicale.  
 Le Pont Saint-Clair, les vitraux de l'Eglise Saint-Hermeland, etc.
- 8** Glénac, l'Escale nautique  
 Mortier de Glénac, randonnée, etc.
- 9** Peillac, le Pont d'Oust  
 > Apéritif déjeunatoire avec produits locaux.  
 Les quais en granite du Pont d'Oust, sentier d'interprétation sur le Châtaignier, mini-golf, piscine, etc.
- 10** Saint-Laurent-sur-Oust, la Passerelle  
 > Spectacle musical avec guitare.  
 Allée couverte, randonnée, etc.
- 11** Le Roc-Saint-André, à la cale (en face de la Grotte)  
 Location de canoë, parcours accrobranche, randonnée, etc.

- 12** Guillac, halte nautique  
 > Vente de produits locaux, conteur.  
 Flânerie autour du bourg de Guillac, Circuit des Croix, etc.
- 13** Josselin, square de Tard (quartier Sainte Croix)  
 > Concert des Beurbis Galloises.  
 Visite du Josselin médiéval, Château des Rohan, Musée des Poupées, location de bateaux, Circuit de l'Eau, etc.
- 14** Rohan, plan d'eau de la Ville Moisan (base de loisirs)  
 > Fond musical.  
 La Chapelle de Bonne-Encontre, les Quais Notre-Dame et Saint-Samson, les Ruines du château, etc.
- 15** Gueltas, base de loisirs de Boju  
 > Jeux de pétanque, musique.  
 Echelle de 17 écluses.
- 16** Saint-Gonnery, base d'Hilivern  
 > Jeux de boules.  
 Randonnée auprès de la rigole d'Hilivern.
- 17** Neulliac, étangs du Roz  
 > Balade d'environ 1h autour des étangs après le pique-nique avec franchissement d'une écluse par une péniche.  
 Festival L'art dans les chapelles, chapelle Notre-Dame de Carmès, etc.
- 18** Gouarec, le Foirail  
 > Casse-boîtes, tir au but, pêche à la ligne, tir à l'arc, la meule, les fléchettes, tir à la corde, course en sac, panier garni, etc.  
 Nouveauté : 2 éclusages avec le BALADIN et ses animateurs et musiciens. Sur place : buvette, café, gaufres, crêpes.  
 Visite du bourg en schiste, pavillon de chasse des Ducs de Rohan, etc.
- 19** Pleyben, site du camping de Pont-Coblant  
 > Balade en calèche, découverte des lieux remarquables de Pont-Coblant sous forme d'une course d'orientation, animations nautiques.  
 Enclos paroissial, chapelle Sainte-Barbe des Ardoisiers, patrimoine *fluvial*, etc.
- 20** Pontivy, îlot des Récollets  
 > Animations diverses de plein air : jeux bretons, etc.  
 Sentier d'interprétation « Patrimoine pontivyen », château des Rohan et son exposition temporaire, Festival L'art dans les chapelles, location de canoë, etc.
- 21** Pluméliau & Bieuzy, Saint-Nicolas-des-Eaux  
 > Concours de peinture « Couleurs de Bretagne ».  
 Site de Castennec, la chapelle Saint-Gildas, Festival L'art dans les chapelles, location de bateaux électriques, de vélos électriques, de canoë, de pédalo, randonnée, etc.
- 22** Hennebont  
 > Animations diverses.  
 Le Haras national, les Tours Broërec'h, etc.

**Protégez vous contre les vols à la roulotte**

## Précautions utiles

Ne laissez pas de sac ou d'objets de valeur dans votre véhicule, même pour un court instant : appareil photo, téléphone portable GPS ...

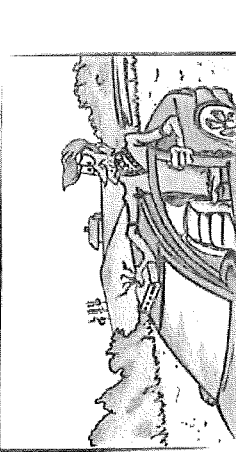


Si votre autoradio est amovible, emportez le avec vous.

Ne laissez jamais vos papiers dans le véhicule : permis de conduire, carte grise...

Évitez de stationner votre voiture dans des endroits sombres et isolés.

Assurez-vous que les vitres et les portes sont bien fermées.

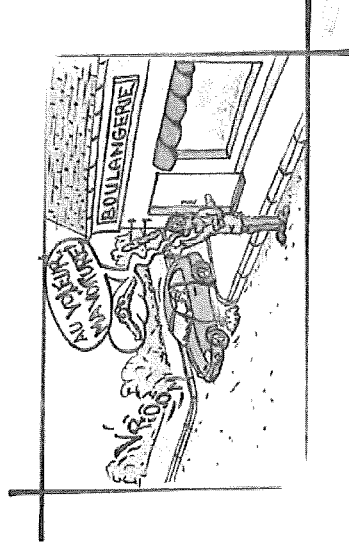


**Prévenir le vol de son véhicule**

## **Évitez de tenter les voleurs**

Vérrouillez systématiquement vitres et portes. Ne vous éloignez jamais de votre véhicule alors que le moteur est en marche ou que les clés sont sur le contact.

Quand vous rangez votre voiture dans le garage, verrouillez-la et rangez les clés dans un meuble (évitez les boîtes à clés).



*Vous pouvez être confronté à cela.*

*Alors, dès à présent, adoptez les bons réflexes pour votre sécurité !*

*Votre négligence peut vous faire perdre les garanties de votre contrat d'assurance.*

**Évitez le cambriolage de votre résidence**

## **Quelques bonnes pratiques**

Fermez portes et fenêtres.

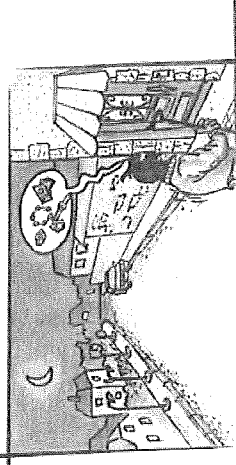
Installez des grilles de protection au rez-de-chaussée.

Ne laissez jamais vos clés à des endroits accessibles (pot de fleurs, paillason ...)

Ne gardez pas d'objets de valeur, ni de grosses sommes d'argent. Déposez-les dans un coffre à votre banque.

Lorsque vous êtes absent plusieurs jours, laissez croire que votre maison est habitée : faites enlever le courrier par vos voisins, programmer l'éclairage ...

**Restez vigilant : Signalez à votre brigade de gendarmerie tout fait qui vous semble anormal : démarcheur, personne faisant du repérage, véhicule qui circule à allure réduite...**



## COLLISION VEHICULES/GRAND GIBIER

Le G.I.C. (groupement d'intérêt cynégétique) de la Vallée de l'Oust et la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan sont sensibles aux problèmes de collision véhicules/grand gibier.

Nous avons peu de données sur l'ampleur de ce phénomène et la localisation précise des zones de collisions.

Avec plusieurs partenaires qui sont les municipalités et le Conseil général du Morbihan, il a été décidé la mise en place d'un système de déclaration à titre expérimental.

**Cela concerne uniquement les collisions se produisant sur les communes de LES FOUGERETS, ST-NICOLAS-DU-TERTRE, GLENAC, ST-MARTIN/OUST, ST-LAURENT/OUST et LA GACILLY.**

Nous vous demandons donc de bien vouloir signaler à l'un des organismes suivants si vous êtes victime d'une collision :

**Fédération des chasseurs : 02 97 62 11 20 de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30**

**Cette déclaration n'ouvrira à aucun droit de dédommagement. En faisant cette déclaration, vous permettrez de mieux localiser les zones à risque de traversée de grand gibier ce qui par la suite permettra la mise en place si nécessaire d'une signalisation adaptée**

A titre d'information :

1 – Si vous êtes victime d'une collision véhicule/grand gibier avec un animal chassé par des chiens courants, l'assurance du propriétaire des chiens poursuivant l'animal pendra en charge le sinistre. Dans ce cas, l'animal tué restera aux chasseurs concernés qui devront y apposer un bracelet avant tout déplacement.

2 - Si vous êtes victime d'une collision véhicule/grand gibier (avec un gibier non chassé), vous devez prendre contact avec votre assurance.

Vous pourrez récupérer l'animal mort après avoir fait une déclaration en téléphonant aux services de la gendarmerie ou de la police. Seul l'auteur de la collision est autorisé, après déclaration, à s'approprier l'animal (loi des territoires ruraux du 23/02/2005, Code de l'environnement art. L424-9).

Que faire pour éviter ces collisions ?

- Respecter la signalisation et réduire votre vitesse sur ces zones,
- Le crépuscule et le lever du jour sont des périodes plus critiques, pensez-y !
- Au printemps et surtout de juin à août sont des périodes critiques où les chevreuils sont très actifs.





**FICHE COLLISION VEHICULE/GRAND GIBIER**  
Uniquement sur les communes de  
**LES FOUGERETS, ST-NICOLAS-DU-TERTRE, GLENAC, ST-MARTIN/OUST,**  
**ST-LAURENT/OUST et LA GACILLY**

1 – Date et heure de la collision : .....

2 – Lieu de la collision

Commune :

- LES FOUGERETS
- ST-NICOLAS-DU-TERTRE
- GLENAC
- ST-MARTIN/OUST
- ST-LAURENT/OUST
- LA GACILLY

Lieu-dit : .....

N° route : .....

- Champ                       Bois

3 – Espèce concernée :

- chevreuil
- sanglier
- cerf

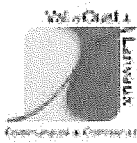
Informations facultatives :

4 - Identité du conducteur de véhicule :

Nom – prénom : .....

Adresse : .....

- VL                       Fourgon                       Poids lourd                       Moto



Office de Tourisme  
de Malestroit et du Val d'Oust  
Tél. 02 97 75 45 35



**Accueil : 5-7 Rue Ste-Anne**  
**Le pass'temps - MALESTROIT**

Juillet à Septembre : ouvert du lundi au samedi de 10h à 18h. Dimanche : 10h-15h

**POINTS INFORMATION TOURISTIQUE**

- SÉRENT Maison du costume (juillet-août)  
06 63 24 96 07
- LIZIO place de la mairie (juillet-août)  
02 97 74 99 79

**tourisme@ccvol.com**  
**www.ccvol.com**



Office de Tourisme  
de Malestroit et du Val d'Oust

5-7 rue Ste Anne, le Pass'Temps - 56140 MALESTROIT  
02 97 75 45 35 - tourisme@ccvol.com - www.ccvol.com

Jun - septembre du mardi au samedi 10h -12h et 14h-17h  
(sauf jeudi 9h30-13h30)

Juillet-août du lundi au samedi 10h-18h et dimanche 10h-15h



Découvrez  
le passeport  
culturel et  
touristique,  
7 sites  
à tarif réduit,  
pour tous les goûts !

**Point I Sérent - Maison du costume**

Juillet -août : du lundi au samedi 10h-12h30 et 14h30-18h30,  
fermé le dimanche matin

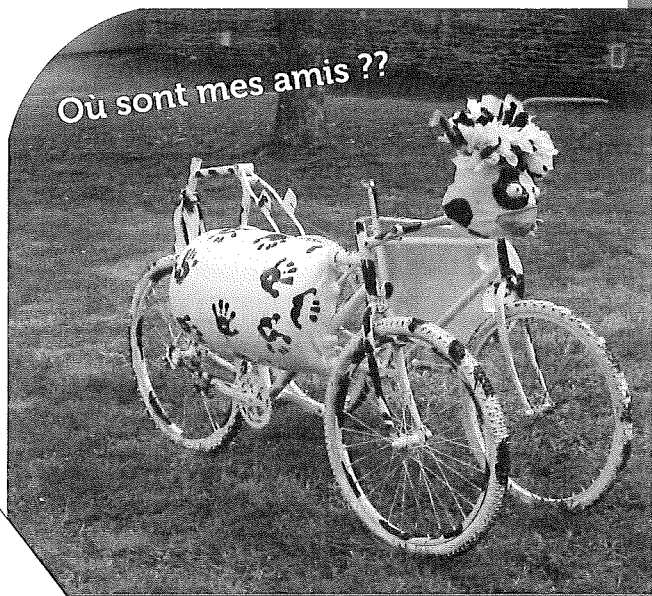
**Point I Lizio - Place de la mairie**

Juillet -août : du mardi au dimanche 10h30-12h30 et 14h30-18h



**PHOTOS-PISTE**

CCVOL  
Jusqu'au 8 août 2012



Dans le cadre des Championnats de France de l'Avenir de cyclisme 2012,

Participez à notre JEU-CONCOURS  
et retrouvez nos 16 vélos !

Téléchargez ce bulletin sur [www.ccvol.com](http://www.ccvol.com)  
Pour toute information, vous pouvez contacter  
la CCVOL au 02 97 75 01 02 [ccvol@ccvol.com](mailto:ccvol@ccvol.com)  
ou sur [www.avenircyclisme2012.com](http://www.avenircyclisme2012.com)